



LES ACHATS PUBLICS : LEVIERS DE L'ACTION TERRITORIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CONTEXTE DE CRISE.

ORGANISATEUR

> Institut de la gouvernance territoriale /
Institut für territoriale Governance (IGT.ITG)

COORDINATEUR - ANIMATEUR

> Daniel SCHAEFER, Directeur de l'Institut de la
gouvernance territoriale

INTERVENANTS

> Lionel GRESSE, Chargé d'études éducation à l'environnement, Région Alsace
> Amalia OCHOA, Chargée de projets équipe achats responsables, ICLEI European Secretariat
> Yannick VIGIGNOL, Responsable du pôle cohésion économique et territoriale, La Metro -
Grenoble Alpes Métropole

www.inet-ets.net : retrouvez les coordonnées des animateurs, les références,
les liens et dès février, la synthèse de cet atelier.

Daniel SCHAEFER

Directeur de l'Institut de la gouvernance territoriale

Les collectivités territoriales s'engagent de plus en plus dans une démarche de commande publique responsable. Celle-ci est devenue un outil de politique environnementale et sociale, de développement économique et de soutien à l'innovation.

Club des acheteurs éco-responsables d'Alsace

- Rôle d'exemplarité des collectivités

Lionel GRESSE

Chargé d'études éducation à l'environnement, Région Alsace

Ce club regroupe des organismes souhaitant intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans les marchés publics. Il est porté par la Région Alsace, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. **Les marchés publics représentent 16 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union Européenne (UE).** Selon l'ADEME, 52 % des émissions de CO₂ sont liées à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des produits consommés. Il est donc important que les collectivités territoriales réduisent les impacts négatifs de leur consommation sur l'environnement. Le Premier Ministre a diffusé dans le cadre de la démarche d'exemplarité de l'Etat des fiches d'actions incluant des objectifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics, et a souligné que les collectivités ont un rôle d'exemplarité. Elles sont incitées à l'assumer par le guide européen des achats verts de 2006, par la communication européenne du 16 juillet 2008 sur les achats éco-responsables, par le plan national d'action pour des achats durables, et par l'article 42 de la loi grenelle sur le développement d'achats durables.

Un marché écologique définit un besoin précis et y fait correspondre le produit ou le service qui a une incidence moindre sur l'environnement, au regard du cycle de vie du produit. L'article 5 du code des marchés publics oblige les collectivités à prendre en compte des objectifs de développement durable. Pour ce faire, elles peuvent travailler sur les spécifications techniques, inclure des clauses sociales et environnementales dans le contrat (article 14), exiger des certificats de qualité comme l'écolabel (article 45), et définir des critères de choix environnementaux et sociaux (article 53).

D'autres clubs d'achats responsables existent sur d'autres territoires, comme en Midi-Pyrénées, en Rhône-Alpes et en Aquitaine. Adoptant une démarche participative, ils se réunissent pour échanger sur leurs pratiques afin d'éviter de répéter les erreurs du passé. Le club alsacien diffuse ses informations par le site Internet¹ et par *e-mailing*. La Région assure sa promotion au sein des 23 structures signataires de sa charte, et à l'extérieur dans le cadre d'un inter-réseau animé par l'ADEME. Le nombre de membres traduit un réel engagement public qui facilite les démarches des collectivités. Les membres du club ont suivi une formation répondant aux besoins qu'ils avaient définis dans un cahier des charges. Les journées de consolidation qui l'ont suivie ont permis d'échanger sur ce que les collectivités avaient entrepris.

La charte du club établit des objectifs pour chaque collectivité, en se basant sur la réalisation d'un état des lieux concernant les aspects sociaux et environnementaux de leur commande publique. Les **objectifs étant adaptés aux moyens et situations des collectivités**, cela permet de ne pas pénaliser les structures qui démarrent sur la thématique. Les collectivités peuvent se déterminer des objectifs chiffrés en termes de nombre de marchés comme de volume financier. Elles doivent se doter d'une personne référente pour réaliser l'état des lieux, pour évaluer les objectifs chaque année, et pour expliquer la démarche adoptée à l'ensemble des agents des collectivités. Les réunions d'informations sur l'achat de fournitures de bureau dotées d'un écolabel ont facilité une démarche éco-responsable. Une meilleure gestion des commandes permet de diminuer leur coût.

Des structures très hétérogènes sont signataires de la charte du club : la Région et les Départements, des agences de l'État, des communautés d'agglomération, des communes et des petites collectivités telles que des lycées, un hôpital, et l'université de Strasbourg. Les grandes structures bénéficient du dynamisme des petites, et ces dernières profitent des expériences des grandes.

- **Échanges avec la salle**

De la salle

Peut-on obtenir des informations sans adhérer au club ?

De la salle (Florence PISANO, Conseil général du Loiret)

Quel est le profil des membres du réseau ? Considérez-vous qu'au-delà des critères environnementaux et sociaux, les conditions d'exécution des marchés permettent d'adopter une démarche responsable ?

Lionel GRESSE

L'adhésion au club est gratuite. Bien qu'elle ne soit pas nécessaire pour participer aux réunions, nous incitons fortement les participants à signer la charte, afin de donner un signal fort aux entreprises, et afin

¹ <http://www.achatsresponsables.com>

de les amener à diversifier leur offre. **Le club des acheteurs est un lieu de rencontre entre juristes et environnementalistes.** Une personne référente travaille avec le club, mais elle est accompagnée de spécialistes lors des réunions thématiques. Les conditions d'exécution d'un marché déterminent autant que les critères adoptés son impact environnemental et social. De nombreux autres paramètres du code des marchés publics peuvent être utilisés pour les rendre éco-responsables.

Ofretic, une plate-forme de dialogue

- **Changer d'échelle d'action**

Yannick VIGIGNOL

Responsable du pôle cohésion économique et territoriale, La Métro, Grenoble Alpes Métropole

Ofretic Rhône-Alpes est une **plate-forme d'échanges qui réunit les acheteurs publics et les fournisseurs** de la région.

Elle a permis à la communauté d'agglomération de Grenoble de **systematiser les clauses d'insertion**, mobilisées par les articles 14, 15 et 30 du code des marchés publics, pour ses projets importants. Une cellule d'ingénierie assure l'explication, le suivi et le bilan annuel de ces clauses auprès des entreprises et des administrations. Depuis 2003, la présence de ces clauses a permis l'emploi de 650 personnes en situation d'insertion professionnelle.

Parallèlement à cette démarche, Ofretic a **identifié un réseau de fournisseurs** et a **engagé le dialogue entre fournisseurs et acheteurs**, qui permet de **définir l'offre éthique actuellement disponible dans la région**. Une plate-forme Internet recense 7 catégories de produits et de prestations répondant à des critères de solidarité (clauses sociales et d'insertion), de proximité locale, et de protection de l'environnement. Cette plate-forme **privilégie la qualification éthique des entreprises et des produits plutôt que la délivrance de labels**, difficilement identifiables en raison de leur diversité.

Les entreprises sont catégorisées comme suit :

- engagée (propose une minorité de produits responsables)
- spécialisée (traite un produit responsable)
- relevant de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations).

L'éthique du produit est qualifiée sur des aspects d'environnement, d'insertion, de dimension locale de l'offre, d'agriculture biologique, de commerce équitable. Les fiches produits présentent la nature de l'offre, son prix, ses éléments de garantie, les conditions et délais de livraison. **Ofretic recense ainsi 600 services et produits, et une trentaine de fournisseurs.** Les dossiers d'adhésion présentés par les entreprises sont examinés par un comité de sélection composé de représentants de fournisseurs comme d'acheteurs.

En 2008, Ofretic a traité une centaine de commandes. Il a révélé **certaines inadéquations entre la demande des acheteurs et les offres disponibles**. Par exemple, composer des repas équitables à l'échelle d'un collège s'est révélé impossible, l'alimentation équitable ne pouvant être fournie qu'en quantités limitées. L'interconnaissance entre acheteurs, fournisseurs et labels rendue possible par Ofretic ouvre la **possibilité de marchés combinés**. Des crèches de Grenoble ont par exemple commandé des produits alimentaires équitables livrés par une entreprise d'insertion.

Ofretic répertorie des produits et des fournisseurs répondant à des critères variés, contrairement aux plates-formes nationales thématiques réunissant les fournisseurs spécialisés dans l'agriculture biologique,

dans l'insertion, etc. Des opérateurs privés proposent également des catalogues pour accompagner la commande publique. Dans un tel environnement concurrentiel, Ofretic, projet métropolitain devenu régional, doit envisager un **élargissement à un autre niveau**. Une **autonomie financière complète** de la plate-forme pourrait être envisagée, alors que la moitié de son financement est apportée par la Région, et l'autre moitié par les adhésions des fournisseurs. De même, il serait intéressant qu'elle s'émancipe de l'association Équi'Sol qui la porte actuellement.

- **Échanges avec la salle**

De la salle (Bernard PERRAUD, Chambre régionale des comptes Ile-de-France)

La crise est-elle un frein à l'intégration des aspects sociaux et environnementaux aux marchés publics ?

Yannick VIGIGNOL

Cette démarche n'implique pas nécessairement de coûts supplémentaires si les besoins sont précisément définis. Acheter des produits éco-responsables peut se révéler plus économique que soutenir les filières biologiques et équitables par des aides publiques. Le code des marchés publics ne permet pas encore d'intégrer la localisation de la production répondant aux critères de sélection. Il s'agit davantage d'une information.

Daniel SCHAEFER

Une étude de l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) a démontré que certains produits éco-responsables permettent de réaliser des économies, notamment au regard du cycle de vie.

Perspectives européennes

- *International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)*

Amalia OCHOA

Chargée de projet commande publique, ICLEI

ICLEI est une association internationale d'autorités locales souhaitant améliorer leur environnement urbain. ICLEI leur fournit une assistance technique, et assure la promotion de leurs activités au niveau européen et international par des actions de plaidoyer, par exemple à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et au sommet de Copenhague. Le millier de membres d'ICLEI est représenté dans le monde entier par nos bureaux régionaux. Le secrétariat européen d'ICLEI est situé à Freiburg en Allemagne, et il travaille sur de nombreux travaux de la Commission européenne. ICLEI compte 11 membres en France, avec qui elle souhaite renforcer ses partenariats.

ICLEI accompagne les autorités locales dans l'intégration d'aspects sociaux et environnementaux à leurs commandes publiques. Les commandes publiques durables sont en train de se développer et beaucoup de Villes et de Régions reconnaissent actuellement les impacts positifs des commandes publiques durables ; mais elles ne mettent pas toujours suffisamment en application ces commandes.

La Commission européenne a fait de ce sujet une priorité. Après le guide européen des achats verts, elle doit publier un livre sur les considérations sociales des commandes publiques dans les prochains mois. Les autorités locales ont besoin d'assistance sur ce pilier social, plus complexe que le pilier

environnemental, et moins promu par la Commission. La France est un des États membres qui valorise ces deux piliers.

Les administrations ont une responsabilité dans la façon de mener leur commande publique car elles disposent de moyens importants et car leur exemple est suivi. La **commande publique durable leur permet d'entretenir une bonne image**. Certains marchés de commande publique durable, comme le marché de l'alimentation biologique, sont moins développés que d'autres en raison des coûts des produits. Il est cependant nécessaire de développer ces marchés, dans une vision tournée vers les générations futures. Les produits encore en phase de développement bénéficient de grandes impulsions quand ils font l'objet de demandes du secteur public. **La commande publique durable est source d'innovations**, et est de plus en plus populaire. Elle doit devenir le mode d'action le plus répandu.

Le dialogue entre fournisseurs et acheteurs est crucial. Si les acheteurs n'ont pas connaissance de l'offre innovante, ils ne font pas faire évoluer les critères de leurs appels d'offre. À l'inverse, si le secteur public n'émet pas de signal fort sur ses besoins, les fournisseurs ne développent pas leur offre en conséquence. Pour favoriser la localisation de la production, il est nécessaire d'interroger les principes régissant le marché interne à l'UE, qui interdisent la discrimination des fournisseurs en fonction de leur origine. L'innovation dans les critères de spécifications doit être encouragée. En ce sens, il est **plus judicieux de définir le résultat visé que les moyens à utiliser pour obtenir ce résultat**, et ensuite d'identifier les solutions disponibles sur les marchés. Notre projet *Smart SPP*² renforce les engagements entre acheteurs et fournisseurs, et va publier un guide identifiant les produits qui correspondent au mieux aux besoins des administrations locales.

Les commandes publiques impliquent des aspects sociaux tels que la santé et la sécurité des travailleurs. Ils peuvent être intégrés tant dans les clauses de contrat, que dans les critères de sélection, ou dans les standards de travail des fournisseurs. Les échanges de bonnes pratiques entre les villes mises en contact par ICLEI font apparaître de nouvelles solutions. ICLEI soutient les administrations locales en leur fournissant son assistance technique, en promouvant et expliquant les exemples de bonnes pratiques en matière sociale.

- **Échanges avec la salle**

Daniel SCHAEFER

Quel est le niveau le plus pertinent pour mener ces démarches ?

Lionel GRESSE

Les réseaux français sont souvent structurés autour de la Région ou de l'ADEME régionale. Néanmoins, à plus petite échelle, les structures peuvent aussi adopter des démarches environnementales.

Amalia OCHOA

Les gouvernements locaux et régionaux sont parfois en avance sur les acteurs nationaux en matière de commandes publiques environnementales. C'est pourquoi ils doivent être soutenus.

Ce document est une synthèse de conférence, les propos des intervenants ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.
Réalisation de la synthèse – www.averti.fr

² « *Commande publique durable intelligente* »